



Huile moteur pour voiture de tourisme entièrement synthétique 0W-16 SP/GF-6B

ID FDS : 820415

Fiche de données de sécurité

Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du matériau

Qualité d'huile moteur entièrement synthétique pour voiture de tourisme 0W-16 SP/GF-6B

Code produit

Préfixe 21

Synonymes

huile moteur; PCMO ; Syn complète

Utilisation du produit

Huiles lubrifiantes. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consultez la fiche de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

Aucun connu

Adresse du fournisseur

Groupe Industriel Motosel Inc.
407-204, rue Cayer
Coquitlam, C.-B. V3K 5B1
Canada

**Numéro d'urgence Numéro de
téléphone de l'entreprise
Téléphone d'urgence (24h/24)**

604-629-8733
Chemtrec 1-800-424-9300

Date d'émission

1 mai 2020

Remplace la date d'émission

19 mars 2020

Date d'émission originale

19 mars 2020

Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément à l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015-17) et au paragraphe (d) du 29 CFR 1910.1200 aux États-Unis

Aucun besoin selon les critères de classification.

Éléments d'étiquetage SGH
Symbole(s)

Aucun besoin selon les critères de classification.

Mot-indicateur

Aucun besoin selon les critères de classification

Mention(s) de danger

Aucun besoin selon les critères de classification.

Conseil(s) de prudence Prévention

Aucun besoin selon les critères de classification.

Réponse

Aucun besoin selon les critères de classification.

Stockage

Aucun besoin selon les critères de classification.

Disposition

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Rubrique 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS
--

CAS	Nom du composant	Pour cent
64742-54-7	distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités	85
Mélange	Huile minérale	7.5-13.85
2215-35-2	Zinc O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyl) bis (phosphorodithiote)	0,425-0,85
64742-65-0	distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant	0,255-0,425
4259-15-8	Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) bis (dithiophosphate)	0,085-0,255

Section 4 - PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la confortable pour respirer. Obtenez des soins médicaux, si nécessaire.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Obtenez des soins médicaux, si nécessaire.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez des soins médicaux si nécessaire.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Symptômes/effets les plus importants Aigus

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Retardé

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique et de soutien.

Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone, mousse ordinaire, poudre chimique sèche, eau pulvérisée, brouillard d'eau. L'eau ou la mousse peut faire mousser.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers liés au produit chimique

Risque d'incendie négligeable. Évitez les frottements, l'électricité statique et les étincelles. **Produits de combustion dangereux**

Les matériaux de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés.

Lutte contre l'incendie

Éloigner le contenant de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction du feu.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et un équipement de protection complet sont nécessaires en cas d'incendie.

Section 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements et équipements de protection individuelle, voir Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Retirez toutes les sources d'inflammation. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers le produit renversé. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Porter un équipement de protection et fournir des contrôles techniques comme spécifié dans la SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Aérer la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenir le déversement loin des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme de liquide pour une éventuelle récupération, ou sorber avec un matériau absorbant compatible et pelleter avec un outil propre et anti-étincelles dans un récipient hermétique pour élimination. De plus, pour les déversements importants : Endiguer loin devant le déversement liquide pour la collecte et l'élimination ultérieure.

Section 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, un équipement adapté à ces endroits doit être utilisé. Utiliser des outils propres et des équipements antidéflagrants. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, les vêtements, les chaussures.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé et pendant le transport. Conserver les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, souder, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou de toute autre source d'inflammation.

Matériaux incompatibles

Matériaux fortement oxydants

Section 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Limites d'exposition des composants**

Le Canada et l'ACGIH n'ont établi de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit. **ACGIH**

- Valeurs limites d'exposition - Indices d'exposition biologique (BEI)

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour aucun des composants de ce produit. **Contrôles techniques**

Prévoir une ventilation générale. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques.

Nom du matériau : **Qualité d'huile moteur entièrement synthétique pour voiture de tourisme 0W-16** SP/GF-6B ID FDS : 820415

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire comme des lunettes, des écrans faciaux ou des respirateurs peut être nécessaire en fonction de l'utilisation prévue et des concentrations de brouillards ou de vapeurs. Une douche oculaire et des douches d'urgence sont recommandées. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée.

Protection respiratoire

Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences de la norme américaine OSHA General Industry Standard 29 CFR 1910.134 ou de la norme canadienne CSA Z94.4-M1982 doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix du respirateur.

Protection de la peau/Gants recommandés

En cas de contact avec la peau, porter des gants imperméables au produit ; l'utilisation de gants en caoutchouc naturel (latex) ou équivalent n'est pas recommandée. Pour éviter un contact prolongé ou répété là où des déversements et des éclaboussures sont probables, porter un écran facial, des bottes, un tablier, des combinaisons intégrales ou d'autres vêtements de protection appropriés résistant aux produits chimiques.

Matériaux de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce matériau est utilisé. Une évaluation des risques de la zone de travail pour les exigences en matière d'EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. Les EPI suivants doivent être considérés comme le minimum requis : Lunettes de sécurité. Gants. Blouse ou tablier de laboratoire.

Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide ambré	État physique	Liquide
Odeur	Pas disponible	Couleur	ambre
Seuil d'odeur	Pas disponible	pH	Pas disponible
Point de fusion	Pas disponible	Point d'ébullition	Pas disponible
Plage de point d'ébullition	Pas disponible	Point de congélation	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible
La température d'auto-inflammation	Pas disponible	Point de rupture	275 °F (135 °C)
Limite inférieure d'explosivité	Pas disponible	température de décomposition	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas disponible	La pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur (air=1)	Pas disponible	Gravité spécifique (eau=1)	Pas disponible
Solubilité dans l'eau	Pas disponible	Coefficient de partage : noctanol/eau	Pas disponible
Viscosité	> 20,5 mm ² /s 40 °C (104 °F)	Viscosité cinématique	Pas disponible
Solubilité (autre)	Pas disponible	Densité	Pas disponible
Forme physique	Liquide	Masse moléculaire	Pas disponible
Organique volatil Composés (Comme réglementé)	Négligeable selon US EPA 40 CFR 51.100(s)		

Article 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est prévu. **Stabilité chimique**

Stable à des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation **Matériaux incompatibles**

Eviter les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Aucun sous des températures et des pressions normales. Voir aussi SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau.

Lentilles de contact

Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion

Peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements, de la diarrhée. **Analyse des composants de la toxicité aiguë et chronique - LD50/LC50**

Les composants de ce matériel ont été examinés dans diverses sources et les critères d'évaluation sélectionnés suivants sont publiés :

Distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités (64742-54-7)

Oral LD50 Rat > 15 g/kg (aucun décès n'est survenu); LD50 cutanée Lapin > 5 000 mg/kg (aucun décès n'est survenu) **Zinc O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyl) bis (phosphorodithiote) (2215-35-2)** Orale LD50 Rat

2000 - 5000 mg/kg; DL50 cutanée Lapin >3160 mg/kg **Distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant (64742-65-0)**

Oral LD50 Rat > 15 000 mg/kg (aucun décès n'est survenu); DL50 cutanée Lapin > 5 000 mg/kg (aucun décès n'est survenu) CL50 par inhalation Rat > 2 400 mg/m³ 4 h (aucun décès n'est survenu)

Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) bis (dithiophosphate) (4259-15-8) Orale DL50

Rat 3100 mg/kg ; DL50 cutanée Lapin > 5000 mg/kg **Données sur la toxicité**

des produits

Estimation de la toxicité aiguë

Dermique	> 2000mg/kg
Oral	> 2000mg/kg

Effets immédiats

Aucune information sur les effets indésirables importants. **Effets retardés**

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Données d'irritation/corrosivité

Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer une irritation de la peau. **Sensibilisation respiratoire**

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Données tumorigènes

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit. **Toxicité**

spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Danger d'aspiration

Aucune information sur les effets indésirables importants. **Conditions médicales aggravées par l'exposition**

Les personnes souffrant de troubles préexistants des voies respiratoires (nez, gorge et poumons), des yeux et/ou de la peau peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Donnée supplémentaire

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Article 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
--

Analyse des composants - Toxicité aquatique

distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités	64742-54-7
Poisson:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID
Zinc O,O',O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyl) bis (phosphorodithiote)	2215-35-2
Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas >100 mg/L [semi-statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas 25 - 50 mg/L [statique]
Algues:	CE50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 1 - 5 mg/L IUCLID
Invertébré:	EC50 48 h Daphnia magna 4 - 6 mg/L IUCLID
distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant	64742-65-0

Poisson:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) bis (dithiophosphate)]	4259-15-8
Poisson:	CL50 96 h Pimephales promelas 10 - 35 mg/L [semi-statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas 1 - 5 mg/L [statique]
Algues:	CE50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 1 - 5 mg/L IUCLID
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna 1 - 1,5 mg/L IUCLID

Persistence et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le produit. **Potentiel bioaccumulatif**

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales. Les réglementations peuvent également s'appliquer aux conteneurs vides. La responsabilité de l'élimination appropriée des déchets incombe au propriétaire des déchets. ContactPétrole mondial américainconcernant le recyclage ou l'élimination appropriés.

Article 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations DOT américaines :Non réglementé pour le transport. **Informations IATA** :Non réglementé pour le transport.

Informations IMDG :Non réglementé pour le transport.

Informations sur le TMD :Non réglementé pour le transport. **Code international des produits chimiques en vrac**

Ce matériau ne contient aucun produit chimique requis par le code IBC pour être identifié comme produit chimique dangereux en vrac.

Article 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Règlements canadiens****LCPE - Liste des substances d'intérêt prioritaire**

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Substances appauvrissant l'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste. **Conseil des ministres**

de l'environnement - Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Conseil des ministres de l'environnement - Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

Nom du matériau : **Qualité d'huile moteur entièrement synthétique pour voiture de tourisme 0W-16**

SP/GF-6B

ID FDS : 820415

Réglementations fédérales américaines

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sous SARA Sections 302/304 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12(b), ou ne nécessite un plan de sécurité de processus OSHA .

SARA Section 311/312 (40 CFR 370 Sous-parties B et C) Catégories de déclaration 2016

Santé aiguë :NonSanté chronique :NonFeu:NonPression:NonRéactivité:Non

Réglementations des États américains

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sur les listes d'état de CA, MA, MN, NJ ou PA.

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)

Non répertorié sous la proposition 65 de la Californie.

Analyse des composants - Inventaire

Distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités (64742-54-7)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	ADSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Huile minérale (Mélange)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - PORTÉE ACC		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)
Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non

Zinc O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyl) bis (phosphorodithiote) (2215-35-2)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	ADSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)
Non		Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non

Distillats de pétrole paraffiniques lourds déparaffinés au solvant (64742-65-0)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	
Oui	ADSL	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) bis (dithiophosphate) (4259-15-8)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	ADSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)
Non		Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Article 16 - AUTRES INFORMATIONS**Classements NFPA**

Santé : 1 Feu : 1 Instabilité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère **Sommaire****des changements**

Mise à jour du nom du produit.

Légende / Légende

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; ADR - Transport routier européen ; UA - Australie ; DBO - demande biochimique en oxygène ; C - Celsius ; CA - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie* ; CAS - Service des résumés chimiques ; CERCLA - Loi globale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales ; CFR - Code des réglementations fédérales (États-Unis) ; CLP - Classification, étiquetage et emballage ; CN - Chine ; CPR - Règlement sur les produits contrôlés ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft ; DOT - Département des Transports ; DDS - Directive sur les substances dangereuses ; LIS - Liste intérieure des substances ; CE - Commission européenne ; CEE - Communauté économique européenne ; EIN - Inventaire européen des (substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ENCS - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles ; EPA - Agence de protection de l'environnement ; UE - Union européenne ; F - Fahrenheit ; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela) ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IDL - Liste de divulgation des ingrédients ; IDLH - Danger immédiat pour la vie et la santé ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail ; IUCLID - Base de données internationale uniforme d'informations chimiques ; JP - Japon ; Koe - Coefficient de partage octanol/eau ; KR KECI Annexe 1 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) ; KR KECI Annexe 2 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) ; KR - Corée ; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale ; KR REACH CCA - Corée

Nom du matériau : **Qualité d'huile moteur entièrement synthétique pour voiture de tourisme 0W-16 SP/GF-6B**

ID FDS : 820415

Loi sur l'enregistrement et l'évaluation des substances chimiques sur le contrôle des produits chimiques ; LIE - Limite inférieure d'explosivité ; LLV - Valeur limite de niveau ; LOLI - List Of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR ; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail ; MEL - Limites d'exposition maximales ; MX - Mexique ; Ne-non spécifique ; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies ; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail ; NJTSR - Registre des secrets commerciaux du New Jersey ; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste extérieure des substances (Canada) ; NTP - Programme national de toxicologie ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail ; PEL - Limite d'exposition admissible ; PH-Philippines ; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources ; REACH - Enregistrement, Évaluation, Autorisation, et restriction des produits chimiques ; RID - Transport ferroviaire européen ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act ; Sc - Semi-quantitatif ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TCCA - Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques ; TMD - Transport de marchandises dangereuses ; TH-TECI - Thaïlande - Inventaire des produits chimiques existants de la FDA (TECI) ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques ; TW - Taïwan ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; UEL - Limite supérieure d'explosivité ; UN/NA - Nations Unies/Amérique du Nord ; États-Unis - États-Unis ; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique) ; VN (Projet) - Vietnam (Projet) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada).

les autres informations**Clause de non-responsabilité:**

L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, Groupe Industriel Motosel n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite en vertu des présentes en ce qui concerne les informations ou le produit auquel les informations se réfèrent. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.